

Dotasif

Le fonds de dotation du Secours Islamique France « DOTASIF »



**Rapport
d'Activité 2023**

SOMMAIRE

Le Mot du Président	3
Présentation du Fondateur Secours Islamique France	4
Présentation du fonds de dotation Dotasif	6
Faits marquants 2023	8
Actions d'intérêt général	10
Perspectives et prévisions	12

LE MOT DU PRÉSIDENT

Photo : ©SIF/Vali Faucheux



Le Fonds de dotation du Secours Islamique France « DOTASIF », que nous nommons plus simplement Dotasif, présente son 13^e Rapport d'Activité pour l'année civile 2023.

C'est une joie pour nos équipes communes, celles du fondateur Secours Islamique France (SIF) et de Dotasif, de présenter cette année le programme 2023 qui a été financé par les revenus de Dotasif 2022, notamment tirés du waqf (littéralement « dons immobilisés pour en tirer un fruit en faveur des nécessiteux »).

Evidemment, bien avant la création de Dotasif, le SIF avait déjà dégagé des rentabilités de ses dons waqf. Mais Dotasif, de par la législation même de ce fonds très proche de l'éthique musulmane du waqf, permet de sécuriser entièrement les sommes qui en sont perçues. En effet, ces dernières sont non consommables, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent être qu'immobilisées et en aucun cas ni d'aucune manière dépensées ou basculées vers d'autres besoins.

Notre volonté commune est également de présenter, en toute transparence, la gestion des waqfs et, notamment, les fruits que nous en avons concrètement retirés.

Notre objectif commun, à travers ce fonds, est de pérenniser notre travail, grâce à un capital qui garantira le développement stable et régulier de notre action humanitaire et sociale, afin de transmettre aux générations futures une œuvre bien enracinée et rayonnante conformément à nos valeurs.

Nous n'en sommes qu'aux prémices et avons le bel espoir de financer, encore et toujours de façon plus conséquente, les missions sociales pour lesquelles notre engagement est total. Ce en quoi nous, SIF et Dotasif, déclarons notre optique commune : œuvrer pour un monde solidaire, un monde bienveillant où les besoins fondamentaux des personnes vulnérables sont pleinement satisfaits.

Je profite ainsi de l'occasion qui m'est donnée pour remercier chaleureusement le SIF, notre fondateur et, à travers lui, ses généreux donateurs qui ont opté pour un don waqf.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Rachid Lahlou'.

Rachid Lahlou
Président



Fondé en 1991, le Secours Islamique France (SIF) est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) de solidarité nationale et internationale, agissant depuis plus de 30 ans, en France et dans le monde, là où les besoins humanitaires et sociaux l'exigent.

VISION

Le SIF croit en un monde bienveillant et plus juste où les besoins fondamentaux des personnes vulnérables sont satisfaits.

MISSION

Le SIF se consacre à réduire la pauvreté et la vulnérabilité en France et dans le monde, sans prosélytisme ni discrimination.

Il intervient là où les besoins humanitaires et sociaux l'exigent par la mobilisation de secours d'**urgence**, la mise en place de programmes de **développement** et d'actions de **plaidoyer**.

CHAMPS D'INTERVENTION

A l'international, le SIF, ONG humanitaire et de développement, est actif principalement dans quatre secteurs :

- **Éducation et promotion du bien-être de l'enfant,**
- **Sécurité alimentaire et moyens d'existence,**
- **Eau, hygiène et assainissement,**
- **Mise à l'abri et hébergement.**

En France, le SIF agit dans trois domaines de la lutte contre la précarité et l'exclusion :

- **L'urgence sociale,**
- **L'accompagnement socioéconomique,**
- **L'insertion professionnelle et économie solidaire.**

En parallèle de ses activités opérationnelles d'aide, le Secours Islamique France a développé une capacité de **plaidoyer** afin de témoigner et d'alerter la communauté internationale et les opinions publiques sur les conditions de vie des plus vulnérables.

Nos messages portés notamment auprès des décideurs politiques visent à les pousser vers de nouvelles solutions de résolution des situations problématiques.

VALEURS

Le SIF se fonde sur les valeurs humaines de l'islam, celles de la solidarité et du respect de la dignité humaine, qu'il place au cœur de ses préoccupations.

SOLIDARITE : le SIF appelle, par son engagement, ses valeurs et ses missions, à la construction d'une solidarité humaine qui transcende les différences et les frontières. Solidarité et partage envers les personnes défavorisées, mais aussi entre organisations qui les soutiennent, au travers de partenariats.

RESPECT DE LA DIGNITÉ HUMAINE : le SIF s'attache avant tout au respect de la dignité humaine, intégrant dans ses actions solidaires et ses modes d'intervention un réel effort de connaissance et de compréhension des différents contextes sociaux, culturels et confessionnels des personnes aidées. Au-delà, il s'engage pour le bon vivre ensemble selon une éthique d'altérité.

PRINCIPES

Depuis sa création, le SIF s'est engagé à respecter les principes qui sont le fondement de l'action humanitaire :

- **Impartialité & universalité :**
 - Aider les plus vulnérables, de façon équitable, avec humanité et sans distinction d'origine, de genre, de culture, de confession, de sensibilité ou d'appartenance politique... ;
 - Essayer toujours de les atteindre, même dans des conditions difficiles ;
 - Appliquer aussi ces principes à nos instances et personnels.
- **Neutralité & indépendance :**
 - S'abstenir de prendre parti dans les conflits et les crises ;
 - Grâce à une indépendance à l'égard de tout organisme politique, économique, financier ou religieux.
- **Responsabilité & transparence :**
 - Envers les bénéficiaires, pour leur fournir l'assistance dont ils ont besoin, de la manière la plus appropriée, en veillant à la qualité des actions mises en œuvre et en réfléchissant à l'impact à plus long terme de l'aide apportée ;
 - Envers les donateurs en utilisant leurs contributions avec sérieux, rectitude et transparence ;
 - Globalement, avec une approche responsable, tant au niveau social qu'environnemental, et en veillant au respect des contrats et engagements.



CONTROLES AUXQUELS LE SIF SE CONFORME CHAQUE ANNEE :

1. Commissaire aux Comptes pour la certification des comptes (publiés sur www.secoures-islamique.org).
2. Le Don en confiance, organisme de labellisation et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité publique.
Son label « Don en confiance » engage depuis 2011 le SIF à respecter des principes et des règles de déontologie concernant la gouvernance, la gestion et la communication.
3. Bailleurs pour les programmes subventionnés.

DES SPÉCIFICITÉS AU SERVICE D'UNE AMBITION

Afin d'avoir plus d'impact sur les conditions de vie des plus vulnérables, le SIF, riche de sa diversité et de son interculturelité, se veut un acteur humanitaire et social majeur.

À la fois fidèle à ses valeurs musulmanes et totalement inscrit dans le tissu des ONG françaises et mondiales, le SIF est pleinement engagé pour le **développement humain**, le **bon vivre ensemble** et le **respect de l'environnement**.

Axant son travail sur ces 3 piliers, le SIF développe une approche basée sur les droits humains - et en particulier sur les droits de l'enfant – et une gestion fondée sur les résultats. Il s'appuie sur son expérience et sur ses moyens, issus essentiellement de la générosité de ses donateurs, pour mener des actions pertinentes, rapides, qu'il veut de plus en plus intégrées. Il les entreprend en respectant les principes humanitaires et l'éthique musulmane dans l'utilisation des dons collectés.

PRESENTATION DU FONDS DE DOTATION DOTASIF

LA CREATION DE DOTASIF : GERER LES DONS WAQF

Mi-2010¹, le Secours Islamique France (SIF) a créé son Fonds de dotation du Secours Islamique « DOTASIF » pour gérer distinctement les dons waqfs en provenance du SIF (littéralement « dons immobilisés pour en tirer un fruit en faveur des nécessiteux »).

LE BUT DE DOTASIF : FINANCER DES ACTIONS HUMANITAIRES OU SOCIALES

Dotasif fait fructifier ses biens de manière éthique pour financer des œuvres et missions d'intérêt général du Secours Islamique France. Le SIF, chaque année, choisit la meilleure affectation possible de la somme qu'il reçoit de Dotasif parmi ses programmes et opérations humanitaires et sociales, soit à l'international soit en France.

L'OBJET SOCIAL DE DOTASIF

La définition du waqf est très proche de l'objet statutaire de Dotasif : « recevoir et gérer, en les capitalisant, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable. Il affecte les revenus desdits biens et droits au financement des œuvres et missions d'intérêt général du Secours Islamique France identifiées par le Conseil d'administration de l'association Secours Islamique France, et consistant à atténuer la souffrance des populations les plus démunies en France et dans le monde par des programmes et/ou opérations humanitaires et/ou sociales, allant de l'aide d'urgence au développement et pour les œuvres » (*extrait des statuts de Dotasif*).

Dotasif fait donc fructifier ses biens immobilisés dans le but d'affecter les fruits obtenus à la réalisation de missions du SIF en faveur des plus démunis.

Le SIF, en tant que fondateur, exerce un contrôle en continu sur Dotasif, Monsieur Rachid LAHLOU étant à la fois Président du SIF et de Dotasif. Chaque année, le SIF choisira la meilleure affectation possible, parmi ses programmes, de la somme qu'il recevra de Dotasif.

Rappelons que le SIF a créé Dotasif essentiellement pour que celui-ci gère les dons waqfs en provenance du SIF, qui sont par définition des dons immobilisés dans le but de les faire fructifier et d'en utiliser les fruits obtenus pour la réalisation de missions sociales.

Les fruits des waqfs (rentabilité économique nette de Dotasif) seront reversés au SIF pour la réalisation de missions sociales.

PRINCIPES

Depuis sa création, Dotasif s'est engagé à respecter les principes de son fondateur :

► POLITIQUE WAQF & LEGS DU SIF

Au SIF, le Waqf (littéralement « don immobilisé ») est utilisé à des fins humanitaires, à l'instar des autres types d'aumônes. Les dons Waqf sont ainsi investis via Dotasif et leurs bénéficiaires sont alloués chaque année à nos programmes.

Le SIF garde par ailleurs la gestion des legs et autres libéralités, pour lesquels il base sa politique d'acceptation et de gestion sur le texte de référence émis par le Don en confiance, en matière de bonnes pratiques et de déontologie.

L'association souhaite que les legs et libéralités – celles-ci peuvent prendre la forme de donations du vivant (l'une des formes de waqf) – lui parviennent directement, de façon à en optimiser la rentabilité et à en simplifier la gestion.

De même, le SIF souhaite toujours recevoir les dons waqf financiers, même s'il va ensuite en confier la gestion à son fonds de dotation Dotasif, de manière à conserver un suivi uniformisé de ses donateurs.

Quelle que soit la ressource initiale issue de la générosité des donateurs, Dotasif reverse sa rentabilité au SIF pour la participation au financement d'une ou plusieurs actions humanitaires ou sociales.

¹ Le 27 juin 2009, l'Assemblée Générale du fondateur Secours Islamique France (SIF) a approuvé la création d'un fonds, notamment pour gérer le waqf. Au préalable entérinés par le Conseil d'Administration du SIF, statuts et Conseil d'Administration de Dotasif ont été déclarés en Préfecture en date du 30 juin 2010, point

de départ retenu pour le 1^{er} exercice. La parution au Journal Officiel est quant à elle datée du 24 juillet 2010.

TRANSPARENCE FINANCIERE

Certification et publication des comptes

Le CA de Dotasif a nommé la BAKER TILLY - 16 Rue de Monceau, 75008 Paris, en tant que Commissaire aux Comptes titulaire pour la durée de six exercices sociaux à compter de l'exercice clos au 31 décembre 2023. Les comptes de Dotasif ont par ailleurs tous été certifiés sans réserve depuis la création du fonds.

Notons que les comptes des différentes entités du Secours Islamique France ne sont pas combinés, de façon à mettre en évidence le caractère et l'objectif spécifiques de chacune.

L'avantage par rapport à une combinaison des comptes est en particulier de bien distinguer le patrimoine de chaque structure, tel que notamment celui transmis au fonds de dotation « Dotasif » de manière irrévocable.

Après approbation par le Conseil d'Administration, les comptes de Dotasif et le présent rapport sont publiés sur le site www.dotasif.org et diffusé sur le site du Secours Islamique France (SIF), fondateur de Dotasif.

Le rapport d'activité est de plus, conformément à la loi, remis au Préfet dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Label du « Don en confiance »

De plus, Dotasif fait partie du périmètre du label obtenu par le Secours Islamique France auprès du Don en confiance, organisme de labellisation et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité publique.

Dotasif s'engage donc lui aussi :

- à respecter les règles de déontologie concernant la gouvernance, la gestion et la communication.
- à appliquer des procédures garantissant transparence et rigueur dans le suivi des projets choisis par les donateurs et dans le respect des bénéficiaires

Le Don en confiance compte 4 grands principes :

- respect du donateur,
- transparence,
- recherche d'efficacité,
- probité et désintéressement.





Crédits photos : ©SIF, ©SIF/Alex Rodrigo, ©SIF/Alex Bilal Yildiz, ©Yuji Yamazaki

FAITS MARQUANTS 2023

Mentions obligatoires d'un rapport d'activité d'un fonds de dotation, Dotasif précise ici l'activité de l'année en termes de fonctionnement interne et de rapports avec des tiers.

Il fait en outre le point sur les dotations et les libéralités reçues.

FONCTIONNEMENT INTERNE

Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration du FONDS DE DOTATION DU SECOURS ISLAMIQUE « DOTASIF » sont :

- Rachid LAHLOU, Président. Statutairement le Président de Dotasif est le Président du fondateur.
- Rabeh FARTASSI, Trésorier, par ailleurs administrateur SIF (Trésorier du SIF).
- Moustapha MBODJI, Secrétaire Général, par ailleurs également administrateur SIF (Secrétaire Général du SIF).

Le Conseil d'Administration de Dotasif est renouvelé à chaque renouvellement d'un tiers de celui de son fondateur.

Ainsi Dotasif, en Conseil d'Administration du 10 novembre 2023, a renouvelé à l'identique son CA, conformément au choix du SIF.

Les membres du Conseil d'administration de Dotasif se sont réunis, sur convocation régulière du Président, **2 fois au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023²**.

Le Conseil d'Administration de Dotasif a ainsi, outre le renouvellement de ses membres susmentionné, notamment nommé BAKER TILLY - 16 Rue de Monceau, 75008 Paris comme Commissaire aux comptes pour les 6 prochains exercices (2023 à 2028 inclus).

Comité Expert de Dotasif

Le Comité Expert est l'organe consultatif exigé par la loi sur les fonds de dotation.

Il a été choisi initialement par le CA de Dotasif le 8 octobre 2010.

Il a été consulté plusieurs fois mais ne s'est réuni formellement qu'à 2 reprises, en participant au CA de Dotasif : l'une au cours du 1^{er} exercice, l'autre lors du CA du 11 octobre 2019 où il a validé la politique d'investissements de Dotasif.

Il a favorisé les investissements immobiliers, les placements financiers étant soit trop risqués soit non conformes à l'éthique qui sous-tend les dons waqf.

Courant 2023, le Comité Expert ne s'est pas réuni, car aucune analyse interne d'investissement complémentaire potentiel n'a abouti à des recommandations.

Convention avec le fondateur

Pour rappel, une convention entre Dotasif et le SIF a été signée en date du 14 mars 2016.

Du fait des forts liens entre les deux entités, par ailleurs spécifiés dans les statuts de Dotasif, les Parties ont en effet préconisé la rédaction d'une convention de partenariat entre elles, afin de déterminer les conditions de partenariat et les obligations réciproques, avec pour objectifs principaux de :

- fixer les modalités de gestion du budget de fonctionnement de Dotasif,
- fixer l'allocation de ressources humaines ou matérielles que le SIF octroie à Dotasif,
- préciser les modalités relatives à une bonne gestion du waqf.

Pour 2023, l'évaluation des contributions volontaires en nature s'élève ainsi à 3 630 euros (personnel mis à disposition gratuitement par le SIF).

² Le CA, conformément à ses statuts, a transmis systématiquement ses procès-verbaux au fondateur SIF, représenté par son Conseil d'Administration (CA du SIF).

Le Conseil d'Administration du SIF est en effet l'organe de contrôle du fonds de dotation. Bien que le fonds soit une entité juridique à part, le SIF - en tant que fondateur - en assure le fonctionnement.

DOTATIONS DU FONDATEUR

Pour mémoire, Dotasif a bénéficié d'une 1^{ère} dotation de 1,5 million d'euros de la part de son fondateur SIF, après approbation de l'Assemblée Générale du fondateur SIF en date du 26/06/2010.

Dotasif a ensuite demandé une dotation supplémentaire de 1 million d'euros au SIF, que celui-ci a accepté et versé début 2011.

Ensuite, les dons waqfs de chaque année ont été dotés l'année suivante.

A noter qu'au global ces dotations proviennent de l'intégralité des dons waqfs auparavant gérés par le SIF, complétés par une contribution exceptionnelle sur les réserves SIF.

Elles ont ainsi permis à Dotasif de se constituer un capital de départ conséquent.

D'un commun accord avec le SIF, Dotasif considère que cette contribution exceptionnelle correspond aux dons waqfs auparavant gérés par IRW (dons antérieurs à 2006).

Par conséquent, les 2 parties notent que l'intégralité des dons waqfs du SIF sont à présent gérés par Dotasif.

En 2022, le SIF, par décision de son Conseil d'Administration le 10 novembre, a validé la dotation à Dotasif d'une première partie des dons waqfs nets 2023 à savoir 162 000 euros. Le solde des dons waqfs nets 2023, de 114 254 euros, aura été versé par décision du Conseil d'Administration SIF du 26 avril 2024, amenant le total à 276 254 euros.

Dotasif a donc enregistré ces dotations dans ses comptes, ce qui porte ainsi la dotation cumulée à 6 488 293 euros au 31/12/2023.

AUTRES RAPPORTS AVEC DES TIERS

Point sur le parc immobilier

Afin de dégager une rentabilité locative, source de revenus éthiquement acceptables pour des dons waqf dotés, Dotasif dispose de biens immobiliers acquis il y a quelques années :

- un local commercial à Lyon (69), loué au SIF, pour un montant perçu en 2023 de 72 000 euros charges comprises.

- 7 appartements et 2 villas respectivement à Autun et à Saint Pantaléon (71), en partie loués pour un montant perçu en 2023 de 38 218 euros charges comprises. A noter qu'un appartement (il y en avait 10 au départ, 2 autres ayant déjà été vendus) a été vendu courant 2023.

Ces biens neufs avaient été acquis auprès du promoteur immobilier Logiconfor, portés par la SSCV Les Chalets Bleus pour les villas et la SSCV Les Lofts de Bibracte pour les appartements.

Au 31 décembre 2023, Dotasif a ainsi perçu en loyers 110 218 euros.

Les biens détenus par Dotasif produisent ainsi des revenus dont la stabilité permet de maintenir un niveau de rentabilité relativement constant.

Autres tiers

Pour rappel, dans le respect de l'éthique waqf, Dotasif s'était engagé auprès de tiers :

- En 2023, suite à la fusion des 3 Sociétés civiles immobilières (SCI) dans lesquelles il avait des parts³, Dotasif se retrouve propriétaire de 9,4% des parts de la SCI SIFHABITAT résultante. Il peut en percevoir des dividendes quand leur distribution a lieu.
- En 2018, Dotasif avait investi 25 047 euros dans la Société Civile de Placement Immobilier (SCPI) Fair Invest en escomptant une source de rentabilité supplémentaire. En 2021, il avait investi 108 000 euros de parts supplémentaires de la même SCPI, investissement concrétisé début 2022 et régularisé courant 2023 à 100 373 euros, soit un total investi de 125 420 euros. La rentabilité totale sur cette SCPI a été de 5 966 euros pour 2023.

LISTE DES LIBERALITES REÇUES

Dotasif n'a pas reçu de libéralités au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

³ En 2011, Dotasif avait investi 166 euros dans le capital de la SCI SIFMASSY, bénéficiant ponctuellement de distributions de dividendes. En 2018, Dotasif avait investi 10 euros dans le capital de

la SCI SIFHABITAT et, en 2020, 324 682 euros dans le capital de la SCI SIFINVEST, gageant sur une rentabilité future. Après fusion, SIFMASSY qui a absorbé les 2 autres SCI, a été renommée SIFHABITAT.

ACTIONS D'INTERET GENERAL

Conformément à la loi, cette partie précise la liste des actions d'intérêt général financées par le fonds de dotation et leurs montants, ainsi que la liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions prévues et leur montant.

C'est donc l'occasion pour Dotasif de mettre en avant les réalisations effectuées par son fondateur le Secours Islamique France sur la base de la rentabilité de l'année précédente, fruit des dons waqfs immobilisés.

PREVISION DES ACTIONS D'INTERET GENERAL POUR 2024

Comme vu plus haut, c'est statutairement que Dotasif affecte ses revenus (revenus locatifs fruits du waqf) au financement des œuvres et missions d'intérêt général du SIF identifiées par le Conseil d'administration du SIF.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, Dotasif a dégagé une rentabilité économique certaine et va donc déclencher des actions d'intérêt général. A cette fin, Dotasif va procéder courant 2024 au virement de la somme de **69 549 euros** au Secours Islamique France, qui correspond au montant de la rentabilité économique nette sur l'année 2023 (revenus nets des immeubles et SCPI).

C'est le SIF, bénéficiaire de la redistribution prévue, qui choisira début 2025 les actions à mener sur un programme 2024.

ACTION D'INTERET GENERAL REALISEE EN 2023

C'est également le SIF qui a été bénéficiaire de la rentabilité économique nette dégagée par Dotasif pour l'exercice clos au 31 décembre 2022.

En 2023, Dotasif a ainsi reversé au Secours Islamique France sa rentabilité économique nette 2022, essentiellement tirée du Waqf.

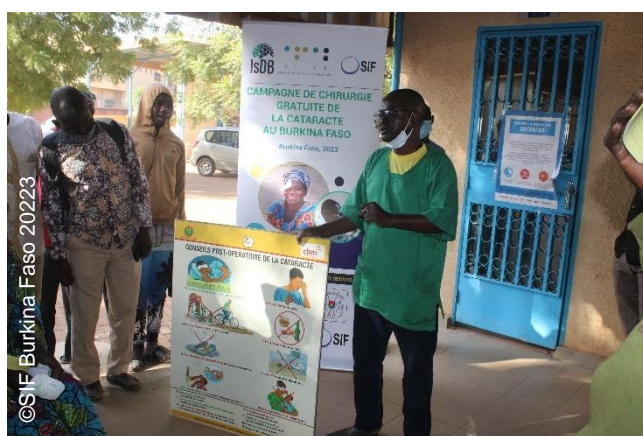
La somme de **44 530 euros** a ainsi été affectée au financement partiel du programme 2023 intitulé « opérations de la cataracte au Burkina Faso ».

Principales activités menées :

- 23 824 personnes dépistées sur 16 villes (consultations ophtalmologiques).
- 4 008 cataractes opérées et suivies (2 contrôles post-opératoires). Il s'agit

prioritairement de cas de cataracte cécitante (acuité Visuelle inférieure à 1/10ème).

- Compétences des équipes de soins oculaires du Burkina renforcées.



RAPPEL DES ACTIONS ANTERIEURES ET DES CRITERES DE CHOIX

Pour mémoire, voici les programmes SIF en partie financés par les rentabilités nettes Dotasif, fruits du waqf :

2022

- Approvisionnement en eau potable et promotion à l'hygiène dans l'État de Borno, au Nigéria : 10 forages à pompe manuelle et 2 fonctionnant à l'énergie solaire, gérés par des comités d'usagers (13 000 bénéficiaires déplacés internes); sensibilisation aux pratiques d'hygiène (à plus de 17 000 personnes).



2021

- Fourniture d'abris, de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène, mise à niveau des infrastructures éducatives et protection communautaire de l'enfance pour le retour des déplacés internes en Syrie (35 000 personnes bénéficiaires⁴ dans le Damas rural et à Dara'a).



Exemples de logements avant / après réhabilitation

2020

- Amélioration de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence des populations vulnérables de Kismayo, en Somalie : remise de bourses, de poules, chèvres et boucs ; formation en gestion entrepreneuriale et commerciale...



2019

- Accès à l'eau et à l'assainissement dans les zones touchées par la sécheresse à Tharparkar, au Pakistan : réhabilitation de 12 puits, installation de 5 pompes à eau manuelles, renforcement des capacités pour la maintenance...



⁴ 313 415 personnes bénéficiaires au total de ce projet multisectoriel

2018

- Contribution au Centre d'Accueil de Jour de Massy (Essonne), en France (630 bénéficiaires inscrits en 2018, dont 39% de femmes ; 28 000 prestations offertes).



- Distribution de colis de viande de l'Aïd al-Adha en Territoire Palestinien occupé, dans la Bande de Gaza.



2017

- Appui à la sécurité alimentaire et à la résilience des populations rurales de la Région de Tambacounda au Sénégal.



2016

- Contribution à relancer durablement les activités éducatives dans le département du Sud-Est, touchés par le cyclone Matthew en Haïti.

2015

- Lutte contre l'exclusion scolaire des enfants du district de Morombe, Madagascar.
- Renforcement de la prévention contre toutes formes de violence, de négligence ou d'abus sur les enfants en Cisjordanie.
- Développement d'un programme de complément nutritionnel pour des familles afghanes auxquelles ont été offertes des poules pondeuses au Pakistan.



2014

- Programme de renforcement des moyens d'existence des pêcheurs par la confection de bateaux de pêche en fibre de verre en Somalie.



- Organisation de 16 ateliers récréatifs en faveur des orphelins du Sénégal.



2013

- Programme Eau & Assainissement pour améliorer les conditions de vie sanitaires des élèves des écoles de la province de Midelt au Maroc.

Dans son choix de programmes financés par la rentabilité de Dotasif, le SIF privilégie de préférence ceux qui n'ont pas reçu de financements spécifiques (subventions, dons privés affectés, ...) et qui correspondent aux thématiques les plus appréciées par les donateurs de dons waqfs par le passé (Eau & assainissement et santé, Orphelins, Education / enfance, Urgences et post-urgences, Activités génératrices de revenus, Colis de viande Aïd al-Adha), bien qu'une grande partie des donateurs ait alors retenu le fonds général comme thème, nous laissant par là-même décider des priorités de financement nécessaire. A l'heure actuelle, le SIF propose à ses donateurs le fonds waqf sans choix de thématique, afin de faciliter le travail de nos équipes. Néanmoins, nous restons soucieux de garder un équilibre entre les thématiques au niveau des projets financés.

PERSPECTIVES ET PREVISIONS

PREVISIONS DE REVENUS 2024

Dans le contexte économique de ces dernières années, la mise en location en continu s'avère plus difficile que prévue et Dotasif n'escompte pas une année entière de revenus locatifs sur l'ensemble de ses biens. Il faut en effet compter avec le turnover des locataires et quelques travaux de maintenance, ainsi que sur la revente d'au moins un appartement courant 2024.

Toutefois Dotasif reste vigilant et motivé pour limiter au maximum ses dépenses et optimiser ses revenus qui, rappelons-le, constituent les fruits des dons waqfs en provenance du SIF (littéralement « dons immobilisés pour en tirer un fruit en faveur des nécessiteux »).

Dotasif espère donc malgré tout maintenir ses rentabilités locatives en 2024 : outre la poursuite de la location au Secours Islamique France pour son local de Lyon, Dotasif s'emploie au suivi des autres locations.

PERSPECTIVES DE TRAVAIL 2024

Dotasif ayant à présent une trésorerie en attente lui permettant d'investir davantage, pour accroître au final les fruits du waqf, il doit réévaluer les options d'investissements étudiés ces dernières années avec son Comité Expert.

Dotasif souhaitait en particulier acheter des parts de la SCI SIFHABITAT, résultante de la fusion des 3 anciennes SCI qui a eu lieu en 2023.

Dans tous les cas, la diversification des ressources sécurisera le fonds de dotation tout en préservant l'éthique propre aux dons waqf, Dotasif veillant toujours à approfondir les notions juridiques et fiscales de dotation non consommable et de rentabilités légalement recevables.

Enfin, courant 2024, le SIF publiera en ligne le Rapport Waqf 2023 permettant aux donateurs et au grand public une lecture très exhaustive du dernier programme financé, énoncé rapidement dans le présent rapport : Approvisionnement en eau potable et promotion à l'hygiène dans l'État de Borno, au Nigéria.



DOTASIF

Siège social : 10, rue Galvani - 91300 Massy (France)
Téléphone : +33 (0) 1 60 14 14 99 / Fax : +33 (0) 1 60 14 14 13

www.dotasif.org ou www.secours-islamique.org

